

**DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION**

**L'ATELIER SUR LA PROTECTION DES MIGRANTS EN PERIODE DE CRISE :  
REPNSES IMMEDIATES ET STRAT2GIES DURABLES**

(Genève, 13 - 14 Septembre 2012)

**PRESENTATION DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'INTEGRATION  
AFRCAINE DU TCHAD S. E. M. MOUSSA FAKI MAHAMAT**

**« Protéger et aider les migrants en période de crise : la voie à suivre »**

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais d'abord saluer l'initiative prise par l'Organisation Internationale pour les Migrations d'organiser un Atelier sur la protection des migrants et d'y inviter des pays comme le mien, directement concernés par cette problématique, du fait de la crise libyenne.

Je saisis d'ailleurs cette occasion pour réitérer les remerciements de mon pays pour l'aide inestimable apportée par l'Oim à l'évacuation des milliers de Tchadiens pris au piège de la crise libyenne. Après la phase d'urgence, l'Oim-Tchad, en tant qu'agence leader des questions de migration, a continué à travailler avec les Autorités tchadiennes et les autres partenaires du Tchad sur les programmes de réinsertion des migrants. Je voudrais rendre ici hommage à toute l'équipe qui compose ce Bureau.

Mesdames et Messieurs, Près de 500.000 Tchadiens ont en effet été pris au piège des troubles survenus en Libye au début de l'année 2011

De même, le Gouvernement tchadien a été pris de court et confronté pour la première fois de son histoire à un retour aussi massif de ses ressortissants: plus de 100.000 dument enregistrés et transportés, auxquels s'ajoutent près de 10.000 revenus par leurs propres moyens. Rappelons d'abord quelques caractéristiques propres aux migrants tchadiens en Libye.

Leur nombre est compris entre 200 et 500.000 (aucun recensement n'a été effectué pour déterminer avec précision ce nombre), ce qui fait d'eux la Communauté d'Afrique noire la plus importante numériquement. Les causes de la migration des Tchadiens vers la Libye sont d'ordre économique, social et politique.

D'abord, vers les années 70, les Tchadiens ont fui la pauvreté, la sécheresse et l'insécurité pour trouver emploi et sécurité en Libye, nouvel eldorado pétrolier.

La deuxième vague de migrants et de loin la plus importante, est consécutive aux soubresauts politiques qu'a connus le Tchad et aux interventions de la Libye dans les affaires de ce pays.

Ainsi, le Gouvernement libyen de l'époque avait favorisé le transport et l'installation sur son sol des milliers de Tchadiens devant servir dans les tendances politico-militaires tchadiennes qui combattaient le Pouvoir en place à N'Djamena.

C'est ainsi que dès le déclenchement de la crise, une campagne menée par les insurgés a présenté les Noirs combattants aux côtés des Forces gouvernementales (soudanais, nigériens, maliens, libyens noirs, etc...) comme des Tchadiens ou des mercenaires recrutés et formés au Tchad. Des Officiers de l'Armée tchadienne ont même été nommément cités comme dirigeant des combats en territoire libyen. Ce qui est naturellement et totalement faux.

Cette campagne a eu des conséquences dramatiques sur la communauté tchadienne vivant en Libye. Ses membres ont été pourchassés, dépouillés, emprisonnés, torturés et parfois même exécutés.

Le Ministère des Affaires Etrangères est constamment sollicité par des migrants au sujet de telle ou telle personne disparue, de biens ou d'argent confisqués, de salaires non versés ou de bagages égarés pendant les évacuations. Dans leur fuite, ils ont abandonné ce qu'ils ont gagné en 30 ou 40 années d'existence en Libye. C'est pour cette raison que les deux tiers sont restés en Libye, et de nombreux retournés ont refait le chemin inverse, malgré tous les risques.

Il convient de relever qu'en Libye, il n'existait pas un système bancaire qui autorisait le transfert de fonds des travailleurs immigrés vers leur pays d'origine. De plus, la plupart des immigrés travaillaient sans contrat de travail, donc au noir, la législation en la matière étant extrêmement rigide. Ces contraintes ont fait que les Tchadiens, ayant tout investi sur place, ont également tout perdu avec la crise.

Dans cette situation, les ressortissants des pays riches, développés ou qui ont de l'influence sur les insurgés ont bénéficié d'une plus grande protection pour eux et leurs biens.

D'une manière générale, les grandes puissances étaient plus préoccupées par la chute de Gaddafi que par les conséquences de la guerre sur les ressortissants d'Afrique Noire. Durant la crise libyenne, quelques 200 tchadiens ont été portés disparus et dont on a aucune nouvelle à ce jour. Imagine-t-on un instant 200 Suédois, Allemands, Canadiens ou Australiens disparus en Libye et dont personne ne parle plus aujourd'hui ?

Au Tchad, un Comité de crise présidé par le Premier Ministre a été mis en place dès le déclenchement de la crise libyenne pour faire face à la situation.

Un Comité technique interministériel a été chargé de coordonner les opérations d'évacuation avec l'Oim. Celles-ci se sont déroulées par air (depuis les Aéroports de Tunis et du Caire) et par terre (à travers le Sud de la Libye et le Nord du Tchad).

C'est l'occasion pour moi d'exprimer une fois de plus nos plus vifs remerciements à la République Arabe d'Egypte et à la République Tunisienne pour l'accueil et les facilités accordés à mes compatriotes au cours de leur passage par ces pays.

La crise libyenne et ses implications sur les migrants ont mis en lumière des carences tant au niveau des Etats d'origine qu'au niveau du système international.

Au Tchad par exemple, les ressortissants tchadiens en Libye ont certes bénéficié de l'assistance consulaire en termes de délivrance de laissez-passer, de pièces d'identité nécessaires à leur évacuation. Mais l'ampleur des demandes a montré que la majorité des Tchadiens de Libye, drapés dans leur certitude, n'ont jamais songé à se faire recenser par les Services consulaires de l'Ambassade. Ce qui fait que beaucoup sont en situation irrégulière.

D'ailleurs, au cours de la toute première rencontre à Paris le 1<sup>er</sup> Septembre 2011 entre le Président Idriss Déby Itno et le Président du CNT Mustapha Abdeldjélil, ce dernier a reconnu que c'est à tort que le Tchad a été accusé d'avoir envoyé des mercenaires. Il a en outre affirmé que la Libye nouvelle a besoin de la main d'œuvre tchadienne, mais dans des conditions légales d'entrée et de séjour.

Le Gouvernement a été également confronté aux problèmes d'identification aux frontières. A cet effet, le Gouvernement tchadien a sollicité l'appui et de l'expertise de l'OIM pour la gestion de la migration et des frontières, à travers le Système d'Identification et de Reconnaissance des Personnes (SIRP). Avec la situation d'insécurité que vit actuellement la région du Sahel, la gestion de la migration et le contrôle aux frontières revêtent une importance certaine.

Par ailleurs, le Gouvernement n'a pas les moyens et l'expertise nécessaires pour subvenir aux besoins immédiats des migrants. Il a bénéficié de l'aide de l'Oim et de certaines organisations internationales et non gouvernementales pour le transport et la prise en charge temporaire des migrants.

Mais faute de réponse satisfaisante à leurs attentes, faute aussi d'un programme de réinsertion rapide et au regard des conditions de vie difficiles que les migrants ont trouvé dans leur région d'origine, certains sont repartis en Libye.

De manière générale, il y a comme une stigmatisation du migrant en Afrique, considéré non comme une valeur ajoutée mais comme un poids social, l'incarnation de l'échec.

Les pays sous-développés sont les plus grands pourvoyeurs de migrants de par le monde. Leur contribution au développement des pays d'accueil est une réalité qu'il convient de valoriser. Cette valorisation passe par :

Au niveau national:

- l'insertion des migrants dans le tissu socio-économique local, la régularisation de leur situation administrative. Pour ce faire, la concertation, voire des accords entre les pays d'accueil et les pays d'origine est indispensable ;
- l'organisation de la migration par les Etats d'origine à travers des campagnes de sensibilisation, des facilitations et la création de structures ou institutions chargées spécialement de la question des migrants;
- Prévoir un système d'indemnisation aux victimes qui ont perdu des personnes et des biens;
- Faire obligations aux Etats d'accorder accès aux services de santé aux migrants, selon des mécanismes à déterminer avec les pays d'origine ;

Au niveau international:

- Faire un plaidoyer au niveau international pour que la question de la migration soit prise en compte dans les débats internationaux, au même titre que celui des réfugiés ;
- Faire du respect du droit des migrants une exigence à imposer à toutes les parties à un conflit, au même titre que celui des réfugiés, sous peine de poursuites judiciaires. Il ne faut pas que les intérêts et les calculs politiques l'emportent sur la sécurité et la protection des migrants;
- Mettre en œuvre les politiques de migration régionale, conformément au cadre de politique de migration pour l'Afrique adoptée par l'Union Africaine à Banjul en 2006. Position africaine commune sur la migration et le développement approuvée par l'Union africaine;
- Aider au renforcement des capacités des Etats d'origine et d'accueil quant aux procédures de recensement, d'identification et de la formation professionnelle des migrants ;

Pour conclure, nous disons que dans un monde où la mobilité humaine est de plus en plus importante du fait de la mondialisation et des progrès techniques, la question des migrants ne peut plus être éludée ou marginalisée. Surtout l'impact de leur présence dans les pays d'accueil et de leur retour dans les pays d'origine. La Communauté internationale doit aider les Etats à apporter toute l'assistance nécessaire aux migrants comme elle le fait pour les réfugiés.

Ce retour est toujours difficile à supporter pour des pays comme les miens qui n'a pas encore fini de supporter la présence sur son sol depuis bientôt Dix ans de près de 200.000 réfugiés soudanais du Darfour et déplacés internes et de près de 100.000 réfugiés centrafricains au Sud du Tchad.